

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU COMITE**

Nom du département : HAUTE-GARONNE

L'an DEUX MILLE HUIT

Le 11 Février

A 10 heures

Les membres du Comité du Syndicat, légalement convoqués,

Se sont réunis à la Halle de l'Union

Date de la convocation : 30 Janvier 2008

Nombre de membres : 141

En exercice : 141

Présents : 82

Nombre de délégués ayant donné pouvoir : 0

Approbation du compte de gestion 2007

PRESENTS

M. Jean AGUER	M. Jean-Claude GASC	M. Raymond STRAMARE
M. Jacques ALBENQUE	M. Jean Claude GIRARD	Mme Joëlle TEISSIER
M. Alain ALBERGE	M. Maurice GRENIER	M. André VALETTE
Mme Christine ALLENOU	M. Robert GRIMAUD	M. Marc VERGEZ
M. Bernard BARBASTE	M. Georges GRIMBERT	M. Laurent VERGNES
M. Michel BASDEVANT	M. Pierre IZARD	M. Daniel VERLEY
M. Robert BENALET	M. Jean Claude JEAN	M. Yvan VIGNERES
M. Denis BEZIAT	M. Gilbert JOUVIN	M. Edmond VINTILLAS
M. Richard BISSO	M. René KELHETTER	
M. Adrien BONNEMAISON	M. Jean LAFFONT	
M. Jean-Louis BOTTURA	M. Albert LAFON	
M. Michel BOUSQUET	M. Claudine MACHADO	
M. Francis BRESSOLES	M. André MARTY	
M. Yves CADAS	M. Eric MARTY	
M. Jean-Baptiste CASSETTA	M. François MASFARNE	
M. Marcel CHACON	M. Michel MAURY	
M. Roland CLEMENCON	M. Serge MEDINA	
M. André CLEMENT	Mme Muriel MEQUIGNON	
M. Martin COMAS	M. Henri MILHEAU	
M. Jean Pierre COMET	M. Xavier MONS	
Mme Marie-Ange DE LAMY	M. Raymond NOMDEDEU	
M. Daniel DELCOL	M. Louis PALOSSE	
M. Jean-Pierre DELHOM	M. Jean PARERA	
M. René DELPECH	M. André PAULHIAC	
M. Raymond DEMATTEIS	M. Michel PEGARD	
M. Jean Pierre DESHAYES	M. Roger PENELLA	
M. Jean DUCASSE	M. André PERRAY	
M. Jean-Marie DULAC	M. Claude PETREMANN	
M. Robert ESPINOSA	M. Patrice RIVAL	
M. Patrick EYNARD	M. Claude ROUDIÈRE	
M. Patrick FEVRIER MUZARD	M. François ROUSSEAU	
M. Bernard FOURMENT	M. Francis ROUZAUD	
M. Michel FRANCES	M. Daniel RUFFAT	
M. Paul FRANCHINI	M. Bertrand SARRAU	
M. Michel FUENTES	M. Patrice SEMPERBONI	
M. Jean GALANTER	M. Bernadette SOUM	
M. Jean Claude GARRIGUES	M. Pierre SOUPENE	

ABSENTS

M. Jean Louis ANGLA M. Jacques ARQUE M. Max ARRAZAT M. Paul AUTHA M. Alain BALONDRADE M. Yves BELGARRIC M. Thierry BELLIDENT M. Claude BENAC M. Louis BONHOMME M. Bernard BONZOM M. Patrick BOUBE M. Michel BROCAS M. Jean-Claude CALDATO M. Francis CALMETTES M. Philippe CASTERAN M. Guy CASTEX M. Jean-Paul CAUBET M. Rolland CLAUDE M. Gérard COGO M. Claude DEJEAN M. Robert DEMUR M. Philippe DETRE M. Gérard DUFFAUT	M. Pierre EBENDINGER M. Gaston ESCUDE M. Gilles FAUCOUP M. Aimé FILLASTRE M. Alain FILLOLA M. Michel FITTE M. Jean-Louis FRAPECH M. Alain FREZIERES M. Alain GAMBADE M. Gilbert GAMBART M. Daniel GASPIN M. Daniel GAUBERT Mme Janine GIBERT M. Georges HARRIS M. Daniel ICART M. Philippe JODRY M. Roger LAMOLLE M. René LARTIGUE M. Jean-Philippe MANENT M. Denis MARTIN M. Vincent MARTINEZ M. Francis MAURAN M. Serge MIQUEL	Mme Valérie MOUYNET M. Georges NEUVILLE M. Jean Claude POUECH Mme Brigitte REDINGER M. Adrien RIZETTO M. Jean ROMANELLO M. Didier ROUX M. Alain RUMEBE M. Jean-Noël SACAZE M. Jean-Claude SCARPULLA M. Bernard SICARD M. Eric TAURIGNAN M. Serge VRECORD MITEL
---	--	--

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, Monsieur René KELHETTER est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Le Comité Syndical, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2007, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget de l'exercice 2007,

Après s'être assuré que le Receveur a pris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2007, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2007 au 31 Décembre 2007, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2007 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Déclare que le compte de gestion de l'exercice 2007 dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Vu et affiché à la porte du syndicat le

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme

Le Président

Pierre IZARD